

Dématérialisation du trade finance et du commerce international : la France doit accélérer pour rester dans la course mondiale

Par Philippe Henry*

L'ère du papier dans le commerce international touche à sa fin. Bonne nouvelle : la France se mobilise pour numériser les flux documentaires et financiers ainsi que les données logistiques, un enjeu stratégique pour l'efficacité, la compétitivité et la souveraineté économique du pays.

Un tournant décisif pour le commerce international

Alors que les titres négociables financiers (actions, obligations...) ont été dématérialisés il y a plus de 40 ans (loi du 30 décembre 1981) par la suppression de la possibilité pour les sociétés d'émettre des titres papiers et la création de ces titres par une simple inscription en compte ou en registre électronique, la numérisation des titres négociables commerciaux (connaissances maritimes, lettres de change, billets à ordre...) a longtemps paru impossible.

En effet ces titres, créés il y a plusieurs siècles par la pratique commerciale, ont la particularité d'incorporer dans leur support un droit (à la remise de la marchandise décrite dans le connaissance ou à la créance mentionnée sur l'effet de commerce), de telle sorte que la possession de l'original du titre est nécessaire pour exercer ce droit ou le transférer (par endos ou, dans certains cas, par simple remise matérielle). Si, depuis plusieurs lustres, la création d'un écrit électronique revêtu d'une signature également électronique est aisément réalisable, assurer la possession de l'original d'un titre dématérialisé paraissait à certains une tâche insurmontable. La Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) a surmonté cette difficulté en élaborant, en 2017, le texte d'une Loi-type sur les documents transférables électroniques (connue généralement sous le sigle anglo-saxon MLETR, pour *Model Law on Electronic Transferable Records*), permettant d'établir, entre autres, l'équivalence fonctionnelle de la possession du titre papier par le contrôle exclusif du titre dématérialisé.

Pourquoi digitaliser le trade finance ?

La dématérialisation des millions de documents commerciaux génère des bénéfices considérables :

- **Efficacité accrue** : l'automatisation réduit les coûts et les délais et simplifie les transactions pour les banques, les entreprises et les groupes de transport maritime et de logistique.
- **Sécurité renforcée** : la fraude et la falsification des documents deviennent quasi impossibles grâce aux technologies numériques.
- **Transparence et traçabilité** : les plateformes permettent un suivi en temps réel des flux commerciaux et financiers.

Ces enjeux sont particulièrement cruciaux pour les PME et ETI, qui peinent à mobiliser leur besoin en fonds de roulement à l'international. Leur développement est freiné par des processus inefficaces, une dépendance excessive aux documents papier et un manque d'interopérabilité

des données. Pourtant, selon Bpifrance et Les Echos, 62% des PME qui exportent veulent aller au-delà de l'UE en 2025.

La mobilisation de la Place de Paris : une avancée majeure mais encore incomplète

Depuis 2022, Paris Europlace, ICC France et les acteurs du trade finance, avec un très fort soutien des ministères de l'Économie, de la Justice, du Commerce extérieur, mais également du Trésor et de Bpifrance ont engagé une dynamique pour accélérer la digitalisation du commerce international.

Le **rapport Paris Europlace** remis en juin 2023 aux ministres a mis en lumière la nécessité d'adapter nos infrastructures juridiques et financières et de mobiliser nos autorités sur le sujet du commerce international. Ces recommandations ont abouti au vote de **la loi sur l'attractivité du 13 juin 2024** où les principes de la loi type MLETR ont été repris dans le titre II, visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France. Ce cadre législatif qui reconnaît pleinement la dématérialisation des titres transférables commerciaux en droit français, offre aux entreprises et aux banques l'opportunité de s'affranchir des documents papier, réduisant ainsi coûts administratifs, délais de traitement et risques de fraude.

Un décret d'application sera publié prochainement. Celui-ci jouera un rôle clé pour :

- Offrir un cadre réglementaire stable aux fintechs et acteurs du trade finance.
- Gérer la cohérence avec les réglementations européennes (eIDAS2, eFTI, MiCA).
- Intégrer les outils numériques du trade finance aux portails centralisateurs de données liées au transport et aux douanes.

Mais la France, qui est l'un des premiers pays au monde à avoir adapté son droit en la matière, ne peut se contenter du seul cadre législatif et réglementaire : elle doit structurer une infrastructure nationale robuste (qui pourra servir de structure européenne) et interopérable.

Bien que des progrès aient été réalisés, la fragmentation des initiatives ralentit leur mise en œuvre. Le **règlement eFTI (Electronic Freight Transport Information) de l'UE** impose par exemple aux États membres de mettre en place une architecture commune d'ici juillet 2027 pour accepter et traiter **les informations de transport sous format numérique**. Cette transformation doit être alignée avec la digitalisation du financement du commerce (MLETR) pour maximiser l'efficacité.

La stratégie nationale de la logistique, mise à jour en novembre 2024, insiste sur la nécessité d'une **digitalisation performante et durable**, avec une feuille de route pour 2025-2026. Cependant, **ces initiatives restent fragmentées**, menées séparément et en silos par différents ministères, administrations et organisations professionnelles. Une approche **cohérente et coordonnée** est indispensable pour maximiser les gains d'efficacité, assurer l'interopérabilité des systèmes et intégrer tous les acteurs, y compris les PME et les petits transporteurs. La création d'un **comité interministériel** pourrait faire sens afin de coordonner la mise en œuvre de l'eFTI et du MLETR, et structurer une **plateforme nationale public/privé** pour l'enregistrement des documents numériques.

Le passage au numérique reste encore trop timide en France, alors que la digitalisation du financement du commerce international devient un impératif stratégique à un moment où un

récent rapport du Rexecode alerte sur la baisse des exportations françaises sur le marché international avec un déficit commercial de près de 90 milliards d'euros en 2024. Selon les chiffres de Bpifrance, seules 17% des PME exportent régulièrement, alors que 100 000 exportateurs manquent encore en France par rapport à nos voisins allemands et italiens.

Une plateforme nationale pour structurer l'avenir

Alors que la Chine, Hong Kong et l'Inde accélèrent sur la digitalisation des documents commerciaux, la France doit prendre une initiative forte. La création d'une **plateforme nationale de gestion des documents commerciaux numériques** devient incontournable.

Cogérée par **Bpifrance, les assureurs credit, les banques françaises, les transporteurs maritimes et logistiques et les grands exportateurs**, cette infrastructure permettrait :

- **Une standardisation des pratiques** pour une adoption à grande échelle.
- **Une meilleure structuration des dispositifs court terme d'aide à l'export, en risque et en financement** en particulier à destination des ETI.
- **Une interopérabilité avec les plateformes internationales** pour garantir la reconnaissance des titres électroniques.
- **Un renforcement de la compétitivité des entreprises françaises** face aux exigences du commerce moderne.

Le signal donné par les initiatives internationales

L'exemple de Trafigura, entreprise spécialisée dans le négoce de matières premières, illustre le potentiel du numérique : fin 2024, la société a structuré une "borrowing base facility" de 2,88 milliards de dollars en utilisant des **connaissements maritimes digitaux** (eBLs) comme « collatéral » bancaire. Cette avancée réduit le risque de fraude et accélère les transactions.

D'autres marchés vont encore plus loin :

- **Chine** : COSCO Shipping a émis plus de 350 000 eBLs en un an grâce à un cadre réglementaire favorable.
- **Hong Kong** : GSBN a intégré la tokenisation des eBLs pour fluidifier leur échange sur les marchés financiers.
- **Inde** : la plateforme BharatTradeNet prévoit de standardiser plus de 30 types de documents commerciaux pour optimiser les échanges internationaux,
- **Maroc** : le guichet unique TijarAI/ Portnet vise à simplifier et optimiser les opérations de commerce extérieur avec le Maroc grâce à l'AI. Il permet d'ores et déjà la gestion électronique des titres d'importation et d'exportation et intégrera les compléments rendus nécessaire par l'intégration envisagée des principes de la MLETR en droit marocain.
- **Egypte** : mise en place de l'Egyptian Single Trade Window (Nafeza), une plateforme gouvernementale numérique intégrée destinée à faciliter les opérations de commerce extérieur. Elle centralise et coordonne les procédures et informations relatives aux importations, exportations et opérations de transit, permettant aux parties prenantes de soumettre tous les documents requis via un portail unique.

Enfin, le **BIS Innovation Hub de Hong Kong** a lancé le **projet Aperta**, visant à connecter les infrastructures financières ouvertes de plusieurs juridictions pour **faciliter la portabilité des**

données financières et moderniser le financement du commerce international. Pourtant, aucun acteur français ne figure parmi les partenaires de cette initiative soutenue entre autres par la Banque centrale des Émirats arabes unis, le Banco Central do Brasil, la Financial Conduct Authority (Royaume-Uni), la Hong Kong Monetary Authority, le Global Legal Entity Identifier Foundation et ICC DSI.

Un impératif pour la compétitivité des entreprises françaises et européennes

L'enjeu dépasse la simple modernisation des infrastructures : **c'est un levier de financement crucial pour les entreprises françaises et européennes.**

Aujourd'hui, nombre de PME et ETI doivent opérer à l'international en "**open account**", sans pouvoir mobiliser leurs créances comme garanties auprès des banques. Avec la digitalisation du trade finance, elles pourraient accéder à de nouveaux financements (par exemple en mobilisant des engagements bancaires irrévocables de paiement à terme, tels ceux résultant de crédits documentaires ou de l'aval d'effets de commerce), tout en **renforçant la sécurité des transactions.**

Un exemple concret : **FranceAgriMer**, l'établissement national sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, chargé de soutenir et d'organiser les filières agricoles, agroalimentaires et de la pêche en France. En numérisant l'octroi **des avals et billets à ordre agricoles**, il sera possible d'accélérer le règlement des campagnes de moisson, bénéficiant directement aux agriculteurs et fluidifiant toute la chaîne de valeur.

Le Conseil Présidentiel du Commerce Extérieur annoncé pour mai 2025 comme accélérateur

Le Président Emmanuel Macron a annoncé la tenue d'un Conseil Présidentiel du Commerce Extérieur en mai 2025, réaffirmant ainsi la priorité accordée à l'internationalisation des entreprises françaises et à la compétitivité de notre commerce extérieur. À travers cette initiative, l'État entend mobiliser l'ensemble des acteurs économiques afin de structurer une réponse coordonnée aux défis du commerce mondial et de positionner la France comme un leader de l'innovation dans le domaine du commerce international.

Il reste donc un espoir que ces sujets puissent être placés au cœur des discussions de ce Conseil. En particulier, l'amélioration de l'accompagnement des ETI à l'international et la réduction du "trade finance gap" qui sont des enjeux majeurs nécessitant des mesures concrètes et coordonnées.

Conclusion : la Place de Paris doit prendre le leadership

Le train de la digitalisation du commerce international est en marche. La France doit **structurer son écosystème** pour **ne pas subir** cette mutation mais en **tirer pleinement parti.**

La mise en place d'une telle **plateforme nationale co-gérée**, sur le modèle de l'ancien **Sicovam** ou du **GIE Cartes Bancaires**, pour la gestion des billets à ordre et de lettres de change digitaux, serait une avancée stratégique pour :

- **Accélérer l'adoption du numérique et de l'IA dans le trade finance**

- **Renforcer la compétitivité des entreprises françaises à l'exportation** en favorisant leur financement
- **Garantir la souveraineté financière des acteurs de la Place de Paris**
- **Encourager la titrisation des effets de commerce**
- **Accompagner des initiatives comme le Corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC)** récemment discuté lors de la visite du Premier Ministre Modi à Marseille

Alors que les pays du Sud Global qui sont nos partenaires commerciaux avancent à grands pas, **la France doit agir avec ambition et détermination.**

**Senior Advisor de Paris Europlace*